États financiers 31 mars 2023

# Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la **Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)**. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

<u>La version originale a été signée par :</u> Annie Talbot Secrétaire-Directrice générale <u>La version originale a été signée par :</u> James Haberlin Directeur principal des finances

Québec, Canada Le 16 juin 2023

# Rapport de l'auditeur indépendant

#### Au ministre du Patrimoine canadien

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Commission des champs de bataille nationaux** (la «Commission»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état de la variation de la dette nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Québec, Canada Le 16 juin 2023



Crost & young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

État de la situation financière

Au 31 mars

(en dollars)

	2023	2022
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	720 419 \$	833 120 \$
	361 792	323 161
Indemnités de vacances et congés compensatoires	301 792 11 867	
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères		522 696
Avantages sociaux futurs (note 9)	31 182	41 910
Passif éventuel		15 000
Total des passifs nets	1 125 260	1 735 887
Actifs financiers	210.520	007.707
Montant à recevoir du Trésor	210 530	907 796
Débiteurs (note 5)	521 756	448 020
Total des actifs financiers nets	732 286	1 355 816
Dette nette ministérielle	392 974	380 071
Actifs non financiers		
Dépôt sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-	183 922
Immobilisations corporelles (note 6)	13 142 276	14 340 167
Total des actifs non financiers	13 142 276	14 524 089
Situation financière nette ministérielle	12 749 302 \$	14 144 018 \$

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

<u>La version originale a été signée par :</u> Annie Talbot, Secrétaire-Directrice générale

<u>La version originale a été signée par :</u> Jean Robert, Président

Québec, Canada Le 16 juin 2023

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	2023	2023	2022
	Résultats prévus (non- audités)		
Charges (note 8)			
Conservation	2 958 940	\$ 2 979 469	\$ 2 671 222 \$
Promotion du patrimoine	1 944 470	1 885 534	1 565 576
Services internes	9 081 106	10 778 358	9 258 922
Total des charges	13 984 516	15 643 361	13 495 720
Revenus			
Stationnements	1 011 660	1 357 175	1 065 605
Activités pédagogiques, culturelles et patrimoniales	642 340	692 606	406 198
Loyers	60 210	68 876	111 001
Autres revenus	335 790	316 866	153 067
Total des revenus	2 050 000	2 435 523	1 735 871
Coût de fonctionnement	11 934 516	13 207 838	11 759 849
Excédent des revenus sur les charges de fiducie (note 7)	(159 000)	(28 758)	(19 610)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	11 775 516	13 179 080	11 740 239
Financement du gouvernement et transfert			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		12 133 283	11 497 075
Diminution des montants à recevoir du Trésor		(697 266)	(114 776)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)		348 347	354 285
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert		1 394 716	3 655
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		14 144 018	14 147 673
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		12 749 302	<b>\$</b> 14 144 018 <b>\$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	2023	2022
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert	1 394 716 \$	3 655 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles Amortissement des immobilisations corporelles Total de la variation due aux immobilisations corporelles Variation due aux dépôts sur immobilisations corporelles	1 054 090 (2 251 981) (1 197 891) (183 922)	930 345 (1 092 196) (161 851) 183 922
Augmentation nette de la dette nette ministérielle	12 903	25 726
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	380 071	354 345
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	392 974 \$	380 071 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	2023		2022		
Activités de fonctionnement					
Coût de fonctionnement net avant le financement du					
gouvernement et le transfert	13 179 080	\$	11 740 239	\$	
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		·			
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 251 981)		(1 092 196)		
Services fournis gratuitement	, ,		` ,		
par d'autres ministères (note 12)	(348 347)		(354 285)		
Variations de l'état de la situation financière	,		,		
Augmentation des débiteurs	73 736		335 227		
Diminution des créditeurs et charges à payer	324 487		76 035		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer					
à d'autres ministères	510 829		(296 486)		
Augmentation des indemnités de vacances et					
congés compensatoires	(38 631)		(21 454)		
Diminution des avantages sociaux futurs	10 728		10 728		
Diminution (augmentation) du passif éventuel	15 000		(15 000)		
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	11 474 901		10 382 808	-	
Activités d'investissement en immobilisations					
Acquisitions d'immobilisations corporelles	842 304		930 345		
(Diminution) augmentation des dépôts sur immobilisations corporelles	(183 922)	_	183 922	_	
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en					
immobilisations	658 382	_	1 114 267	_	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	12 133 283	\$	11 497 075	\$	
Informations supplémentaires :					
4.4	2023		2022	-	
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les	<b>011 8</b> 07				
créditeurs et charges à payer	211 786		-		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

#### 1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

Le Musée des plaines d'Abraham sis sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis S. St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

#### 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au *Plan ministériel 2022-2023*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2022-2023*.

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

- (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.
- (d) Revenus Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- (e) Charges Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charge au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif dans la période où ces services sont rendus.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

#### (f) Avantages sociaux futurs

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au Régime sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du Régime. La responsabilité de la Commission relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.
- (ii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.
- (g) Passifs éventuels Les passifs éventuels sont des obligations éventuelles qui peuvent devenir réelles selon la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date des états financiers et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.
- (h) Débiteurs Les débiteurs sont présentés au coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain. Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Commission n'est pas exposée à un risque de crédit important. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

(i) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

Les immobilisations corporelles en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

- (j) Incertitude relative à la mesure La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et des accidents de travail, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.
- (k) Opérations entre apparentés Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les opérations interentités sont des opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et mesurées à la valeur comptable, sauf pour ceux qui suivent :
  - i) Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
  - ii) Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable. D'autres opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

#### 3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

# (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2023	2022
	(en do	ollars)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	13 179 080	\$ <u>11 740 239</u> \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 251 981)	(1 092 196)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(348 347)	(354 285)
Augmentation des indemnités de vacances et congés		
compensatoires	(38 631)	(21 454)
Diminution des avantages sociaux futurs	10 728	10 728
Diminution (augmentation) du passif éventuel	15 000	(15 000)
Augmentation des paiements en sus à être recouverts inclus dans les		
débiteurs	-	76 551
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission	(860)	(1 144)
Revenus non fiscaux	2 395 340	1 723 071
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission	29 618	20 754
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de		
fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les		
autorisations	(189 133)	347 025
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
(Diminution) augmentation des dépôts sur immobilisations corporelles	(183 922)	183 922
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 054 090	930 345
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement,		
mais ayant une incidence sur les autorisations:	870 168	1 114 267
Autorisations de l'exercice en cours utilisées		\$ 13 201 531 \$

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

### (b) Autorisations fournies et utilisées

	2023	2022			
	(en dollars)				
Autorisations fournies:					
Patrimoine canadien:					
Dépenses d'opération et de capital	13 405 437 \$	12 177 974 \$			
Autorisations parlementaires non utilisées	(2 565 186)	(1 325 763)			
	10 840 251	10 852 211			
Contributions législatives aux régimes d'avantages					
sociaux des employés	624 524	626 249			
Charges correspondant aux produits reçus en vertu					
de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 395 340	1 723 071			
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	13 860 115 \$	13 201 531 \$			

# 4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer de la Commission:

	2023	2022		
	(en	dolla	ars)	
Créditeurs courants	299 226	\$	605 581	\$
Salaires courus	386 665		196 759	
Taxes de vente du Québec perçues	34 528	_	30 780	
Total des créditeurs et des charges à payer	720 419	\$_	833 120	\$

#### 5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de la Commission:

	<b>2023</b> 2022			
	(en	doll	ars)	
Débiteurs - parties externes (revenus non fiscaux)	92 018	\$	72 455	\$
Débiteurs - paiements en sus à être recouverts	76 551		76 551	
Débiteurs - parties externes (taxes de vente du Québec)	65 192		96 913	
Débiteurs - autres ministères et organismes	287 995		202 101	_
Total des débiteurs	521 756	\$	448 020	\$

Le Commission n'a aucune provision pour créances douteuses sur les débiteurs de toutes provenances.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

#### 6. Immobilisations corporelles

		Coût			Amortissement cumulé				Valeur comp	table nette
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2023	2022
Terrain	724 710 \$	_ \$	_ \$	724 710 \$	_ \$	_ \$	_ \$	_ \$	<b>724 710</b> \$	724 710 \$
Bâtiments	11 338 212	_	1 172 897	10 165 315	7 973 913	813 213	1 172 897	7 614 229	2 551 086	3 364 299
Travaux et infrastructure	17 691 796	_	3 132 083	14 559 713	8 702 919	1 067 352	3 132 083	6 638 188	7 921 525	8 988 877
Matériel et outillage	1 912 003		714 529	1 197 474	1 201 894	148 814	714 529	636 179	561 295	710 109
Véhicules	1 259 488	984 983	352 252	1 892 219	1 175 773	37 536	352 252	861 057	1 031 162	83 715
Matériel informatique	797 584	69 107	74 830	791 861	329 127	185 066	74 830	439 363	352 498	468 457
Logiciels informatiques	238 923	_	110 927	127 996	238 923		110 927	127 996		
Total	33 962 716 \$	1 054 090 \$	5 557 518 \$	29 459 288 \$	19 622 549 \$	2 251 981 \$	5 557 518 \$	16 317 012 \$	13 142 276 \$	14 340 167 \$

		Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions		Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement		Solde de clôture	2022	2021	
Terrain	724 710 \$	- \$	_ \$	724 710 \$	_ \$	_ \$	_ \$	- \$	724 710 \$	724 710 \$	
Bâtiments	11 338 212	_	_	11 338 212	7 616 716	357 197	_	7 973 913	3 364 299	3 721 496	
Travaux et infrastructure	17 691 796	_	_	17 691 796	8 148 832	554 083	_	8 702 919	8 988 877	9 542 960	
Matériel et outillage	1 430 320	481 683	_	1 912 003	1 119 267	82 627	_	1 201 894	710 109	311 053	
Véhicules	1 259 488	_	_	1 259 488	1 116 072	59 701	_	1 175 773	83 715	143 416	
Matériel informatique	348 922	448 662	_	797 584	290 539	38 588	_	329 127	468 457	58 383	
Logiciels informatiques	238 923	_		238 923	238 923			238 923			
Total =	33 032 371 \$	930 345 \$	_ \$	33 962 716 \$	18 530 349 \$	1 092 196 \$	_ \$	19 622 549 \$	14 340 167 \$	14 502 018 \$	

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 s'élève à 2 251 981 \$ (1 092 196 \$ en 2022).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est nulle au 31 mars 2023 et 2022.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

#### Collections et sites archéologiques

La gestion des collections et des sites archéologiques occupe une place importante dans le mandat de la Commission des champs de bataille nationaux qui consiste à préserver et à conserver le parc des Champs-de-Bataille pour les générations futures et à le mettre en valeur afin que la population bénéficie de ses richesses. Même s'ils ne sont pas capitalisés au même titre que d'autres biens, les collections et les sites archéologiques ont une valeur patrimoniale et culturelle inestimable.

(a) Collections - La CCBN gère des collections d'objets archéologiques et historiques. La collection d'objets archéologiques renferme un éventail d'artefacts qui témoignent des modes de vie très variés des personnes qui ont occupé le territoire du parc des Champs-de-Bataille à un moment ou un autre, du 17e au 20e siècle. Ces artefacts nous en apprennent sur les mœurs et coutumes de ces individus ainsi que sur leurs activités, tant domestiques qu'industrielles.

La collection d'objets historiques, quant à elle, est composée en majorité d'objets du 19e et du 20e siècle et comprend, entre autres, des aquarelles et des costumes. De plus, la Commission possède une collection de reproductions comprenant des costumes d'époque, des outils et des meubles fabriqués à partir d'originaux ou de données historiques.

(b) Sites archéologiques - Un site archéologique englobe les vestiges en surface ou enfouis d'une activité humaine. Quatre principaux sites archéologiques ont fait l'objet de fouilles sur le parc des Champs-de-Bataille, soit le parc des Braves, le blockhaus de la redoute avancée de la citadelle temporaire, la tour Martello 2 et les Cove Fields. Ces sites ont été occupés à différentes époques par des personnes de conditions diverses.

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

# 7. Compte en fiducie

Dès la création de la Commission, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission et se détaillent comme suit :

_	2023	_	2022		
	(en dollars)				
Charges					
Amortissement des immobilisations corporelles	3 048	\$	3 048	\$	
Services professionnels	860	_	1 144	_	
Total des charges	3 908	-	4 192		
Revenus					
Intérêts	11 618		3 754		
Dons et autres revenus	18 000		17 000	_	
Total des revenus	29 618	_	20 754		
Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :					
Amortissement des immobilisations corporelles	3 048		3 048		
Excédent des revenus sur les charges de fiducie	(28 758)	_	(19 610)		
Solde au début de l'exercice	1 464 597		1 444 987		
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	1 493 355	\$_	1 464 597	\$	

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de 211 570 \$ aux 31 mars 2023 et 2022 et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 5 à 20 ans. Leur amortissement cumulé est de 171 946 \$ au 31 mars 2023 (168 898 \$ au 31 mars 2022), pour une valeur nette de 39 624 \$ au 31 mars 2023 (42 672 \$ au 31 mars 2022).

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

#### 8. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois responsabilités liées à son mandat.

#### La **conservation** regroupe les services suivants :

Les services d'infrastructures qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;

Le service des espaces verts qui s'occupe de l'aménagement, de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'environnement et du volet développement durable;

Les services de sécurité et prévention voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

#### La **promotion du patrimoine** regroupe les services suivants :

Le secteur des affaires muséales, via le Musée des plaines d'Abraham, offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information et les activités d'animation pédagogiques, culturelles et patrimoniales pour le grand public et les clientèles scolaires et touristiques;

Le secteur culturel et technique.

Les **services internes** regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

#### Détail des charges de fonctionnement

	<b>2023</b> 2022		
	(en dollars)		
Salaires et avantages sociaux	5 850 781 \$	5 715 477 \$	
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	2 832 398	2 559 024	
Services professionnels	2 278 077	1 840 814	
Amortissement des immobilisations corporelles	2 251 981	1 092 196	
Fournitures et équipements	828 473	901 642	
Entretien et réparation	692 161	544 955	
Publicité	456 428	399 396	
Transport et communication	156 649	124 760	
Location	154 800	74 787	
Matériel et outillage	133 910	173 646	
Autres taxes et paiements	7 703	69 023	
Total des charges	<u>15 643 361</u> \$	13 495 720 \$	

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

#### 9. Avantages sociaux futurs

#### a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées dans les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). En raison des modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant de la charge s'élève à 408 002 \$ en 2023 (423 094 \$ en 2022). Pour les membres du groupe 1, la charge correspond à environ 1,02 fois (1,01 fois en 2022) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2022) les cotisations des employés. La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

#### b) Indemnités d'accident de travail

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation de 31 182 \$ au 31 mars 2023 (41 910 \$ au 31 mars 2022). Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada et l'âge de 65 ans comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité. Au 31 mars 2023, la Commission utilisait un taux de croissance de la rémunération de 2,00 % et un taux d'actualisation de 3,11 % comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

	2023	2022	
	(en dollars)		
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	41 910	\$	52 638 \$
Charge pour l'exercice	(2 302)		(2 337)
Prestations versées pendant l'exercice	(8 426)		(8 391)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	31 182	<b>\$</b> _	41 910 \$

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2023

#### 10. Obligations contractuelles

Étant donné leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Les obligations contractuelles comprennent, entre autres, les contrats d'entretien de pelouse et d'arboriculture, des campagnes publicitaires pour les activités estivales et des contrats de services d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2024	2025	2026		2028 et exercices ultérieurs	Total
Total des obligations						
contractuelles	397 297 \$	31 463 \$	31 463 \$	— \$	— \$	460 223 \$

#### 11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

#### Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2023	2022	
	(en dollars)		
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	348 347	<b>\$</b> 354 285 \$	
et de soms dentantes	340 347	ψ 33+203 ψ	

Le gouvernement à centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

#### 12. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 40 183 \$ en 2022-2023 (12 800 \$ en 2021-2022), ce qui représente la valeur attribuée aux biens et services reçus.